



GRAND DAX AGGLOMÉRATION

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

L'AN DEUX MIL VINGT-TROIS et le **VINGT-NEUF** du mois de **MARS** à **18h00**, les membres du Conseil de la Communauté d'Agglomération du Grand Dax, convoqués le **VINGT-TROIS MARS 2023**, se sont réunis en séance ordinaire, au siège de la Communauté, 20 avenue de la Gare à Dax, sous la présidence de Julien DUBOIS.

Conseillers communautaires présents :

Mme Véronique AUDOUY – Mme Guylaine DUTOYA – M. Julien DUBOIS – Mme Martine DEDIEU – M. Grégory RENDÉ – Mme Sarah PECHAUDRAL-DOURTHE – M. Pascal DAGES – Mme Marie-Constance LOUBERE-BERTHELON – M. Amine BENALIA BROUCH – Mme Marylène HENAULT – M. Guillaume LAUSSU – Mme Martine ERIDIA – Mme Martine LABARCHEDE – M. Julien RELAUX – Mme Florence PEYSALLE – M. Vincent MORA – Mme Axelle VERDIERE-BARGAOUI – M. Yves LOUMÉ – M. Pierre STETIN – M. Philippe CASTEL – M. Pascal LAVIGNE – M. Serge POMAREZ – Mme Gloria DORVAL – Mme Sophie IRIGOYEN – M. Jean SOUBLIN – Mme Bérengère SABOURAULT – M. Albert AUZEMERY – M. Philippe LAFFITTE – Mme Chantal FRAYSSE – M. Hervé DARRIGADE – Mme Caroline JAY – M. Christian CARRERE – M. Julien BAZUS – Mme Sylvie PEDUCASSE – M. Jean LAVIELLE – Mme Martine GAY – M. Alain GODOT – M. André HUMEAU – Mme Catherine FAVARD – Mme Catherine RABA – M. Laurent LAFOURCADE – M. Christian BERTHOUX – M. Henri BEDAT – Mme Sylvie BEZIAT-RICARD – M. Pascal VILATON – M. Alain BERGERAS – Mme Corinne LAPORTE – M. Philippe DELMON – M. Bernard LANGOUANERE – M. Hikmat CHAHINE – M. Alain DUBOURDIEU – M. Thierry BOURDILLAS.

Conseillers communautaires ayant donné pouvoir :

M. Jean-Marie ABADIE
M. Alexis ARRAS
Mme Isabelle RABAUD-FAVEREAU
M. Gérard LE BAIL
Mme Christine BEYRIS

Donne pouvoir à :

M. Philippe DELMON
M. Julien RELAUX
Mme Axelle VERDIERE-BARGAOUI
Mme Bérengère SABOURAULT
M. Julien BAZUS

Conseillers communautaires absents et excusés :

M. Jean-Marie ABADIE – M. Alexis ARRAS – Mme Isabelle RABAUD-FAVEREAU – M. Gérard LE BAIL – Mme Christine BEYRIS.

Secrétaire de séance : Mme Guylaine DUTOYA

Quorum : le quorum est atteint avec au moins 29 membres présents.



OBJET : FINANCES – CREATION, PROLONGATION, REVISION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMMES ET REVISION DES CREDITS DE PAIEMENT DES AUTORISATIONS DE PROGRAMMES EXERCICE 2023

Monsieur le Vice-président expose,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 2311-3 I,

Vu la délibération n° 123-2022 du Conseil communautaire en date du 7 décembre 2022 portant clôture, prolongation des autorisations de programmes et révision des crédits de paiements des Autorisations de Programmes AP/CP,

Pour ne pas alourdir la section d'investissement des budgets et améliorer leur taux de réalisation, le Grand Dax utilise la procédure des Autorisations de Programme et Crédits de Paiement (AP/CP) depuis 2012. Cela permet d'améliorer la visibilité à moyen terme en définissant une programmation dépenses / recettes et de mieux visualiser le coût d'une opération étalée sur plusieurs exercices.

Les autorisations de programme constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement d'investissements. Elles demeurent valables sans limitation de durée, jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation ou à leur liquidation ; elles peuvent être révisées.

Les crédits de paiement constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pendant l'année pour la couverture des engagements financiers contractés dans le cadre des autorisations de programme correspondantes.

Il convient d'une part, de prolonger la durée et d'ajuster le montant de certaines autorisations de programme ainsi que le montant ou la répartition des crédits de paiement initialement prévus pour tenir compte des crédits de paiement inscrits au budget primitif 2023 du budget principal et des budgets annexes assainissement et eaux pluviales, conformément au tableau ci-joint.

D'autre part, il est nécessaire de créer les autorisations de programmes suivantes sur le budget principal, conformément au tableau ci-joint :

- n° 153 Environnement – véhicules de collecte pour une durée de 3 ans d'un montant total de 990 000€
- n° 154 Environnement – systèmes de collecte pour une durée de 4 ans d'un montant total de 6 718 500€
- n° 155 FDC rénovation énergétique des bâtiments communaux pour une durée de 3 ans d'un montant total de 540 000€.

APRES AVOIR ENTENDU LE RAPPORTEUR,

LE CONSEIL, A LA MAJORITE (57 VOTANTS : 48 POUR – 9 ABSTENTIONS),

Article 1 : APPROUVE la prolongation de la durée et l'ajustement du montant de certaines Autorisations de Programme et d'ajuster les Crédits de Paiement selon les inscriptions au budget primitif 2023 du budget principal et des budgets annexes assainissement et eaux pluviales tel qu'exposé dans le tableau ci-joint.

Article 2 : APPROUVE la création des Autorisations de Programme suivantes sur le budget principal tel qu'exposé dans le tableau ci-joint :

- n° 153 Environnement – véhicules de collecte pour une durée de 3 ans d'un montant total de 990 000€
- n° 154 Environnement – systèmes de collecte pour une durée de 4 ans d'un montant total de 6 718 500€
- n° 155 FDC rénovation énergétique des bâtiments communaux pour une durée de 3 ans d'un montant total de 540 000€.

Article 3 : La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ainsi que le cas échéant de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Pau (sur place ou par envoi postal à l'adresse suivante : Villa Noullobos - 50, Cours Lyautey - 64000 Pau Cedex, ou par voie dématérialisée à l'adresse <http://www.telerecours.fr/>).

Envoyé en préfecture le 04/04/2023

Reçu en préfecture le 04/04/2023

Affiché/Publié le 04/04/2023



Article final : Monsieur le Président et Madame la Trésorière Principale se
concerne, de l'exécution de la présente délibération.

DELIBERE EN SEANCE,

Les jour, mois et an que dessus,

Suivent les signatures,

POUR COPIE CONFORME,

DAX, le 29 mars 2023

LE PRESIDENT,

Julien DUBOIS.

Envoyé en préfecture le 04/04/2023

Reçu en préfecture le 04/04/2023

Affiché/Publié le 04/04/2023

ID : 040-24400675-20230329-DEL33_APCP2023-DE





**CREATION, PROLONGATION, REVISION D'AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET REVISION DES CREDITS DE PAIEMENT DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME
BUDGET PRINCIPAL - EXERCICE 2023**

N° ou intitulé de l'AP	Montant des AP		Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Montant des CP			Restes à financer (exercice au-delà de 2024)
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement				Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 31/12/2022)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice 2023	Crédits de paiement 2024	
D-109	16 254 274	16 254 274,43	0,00	16 254 274,43	16 044 647,01	209 627,42	0,00	0
D-137	2 224 390	2 224 390,00	0,00	2 224 390,00	539 898,92	242 482,00	350 000,00	1 092 009,08
D-139	1 765 000	1 765 000,00	0,00	1 765 000,00	298 500,00	389 000,00	300 000,00	777 500,00
D-141	524 640	3 212 545,00	2 687 905,00	3 212 545,00	188 207,11	144 155,00	1 037 470,00	1 842 712,89
D-142	1 802 400	9 451 160,00	7 648 760,00	9 451 160,00	1 227 690,10	2 923 470,00	1 900 000,00	3 399 999,90
D-145	23 352 990	23 352 990,00	0,00	23 352 990,00	7 349 383,23	4 598 012,00	4 200 000,00	7 205 594,77
D-146	500 000	700 000,00	200 000,00	700 000,00	444 429,71	255 570,29	0,00	0,00
D-147	180 000	540 000,00	360 000,00	540 000,00	93 473,50	105 000,00	170 000,00	171 526,50
D-151	650 000	650 000,00	0,00	650 000,00	100 000,00	150 000,00	100 000,00	300 000,00
D-152	2 500 000	2 500 000,00	0,00	2 500 000,00	0,00	350 000,00	622 500,00	1 527 500,00
D-153	0	990 000,00	990 000,00	990 000,00	0,00	70 000,00	440 000,00	480 000,00
D-154	0	6 718 500,00	6 718 500,00	6 718 500,00	0,00	1 905 000,00	1 520 000,00	3 293 500,00
D-155	0	540 000,00	540 000,00	540 000,00	0,00	180 000,00	180 000,00	180 000,00

BUDGET ANNEXE - EAUX PLUVIALES

N° ou intitulé de l'AP	Montant des AP		Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Montant des CP			Restes à financer (exercice au-delà de 2024)
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement				Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 31/12/2022)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice 2023	Crédits de paiement 2024	
D-144	1 050 480	6 649 050,00	5 598 570	6 649 050,00	755 078,20	293 700,00	1 345 560,00	4 254 711,80

BUDGET ANNEXE - ASSAINISSEMENT

N° ou intitulé de l'AP	Montant des AP		Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Montant des CP			Restes à financer (exercice au-delà de 2024)
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement				Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 31/12/2022)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice 2023	Crédits de paiement 2024	
D-143	2 097 660	11 093 310,00	8 995 650	11 093 310,00	768 223,36	1 826 360,00	1 563 865,00	6 934 861,64

Envoyé en préfecture le 04/04/2023

Reçu en préfecture le 04/04/2023

Affiché/Publié le 04/04/2023

ID : 040-24400675-20230329-DEL33_APCP2023-DE

